

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 8 JUILLET 2024

Législatives : priorité à la loi Grand Âge car elle est consensuelle

Aucune majorité absolue ne s'étant dégagée à l'issue des élections législatives, le nouveau gouvernement devra chercher à dépasser le traditionnel clivage des partis en prônant des sujets susceptibles de consensus.

L'AD-PA considère que la loi Grand Âge doit permettre d'engager un vrai débat de société au sein de l'hémicycle et contribuer à faire vivre le débat démocratique.

Mettre immédiatement à l'agenda parlementaire la loi Grand Âge pourrait stopper la spirale désastreuse des déficits des établissements et services, des conditions de travail toujours plus accidentogènes et d'un niveau d'accompagnement très en-deçà des aspirations des personnes âgées, de leurs proches comme de l'ensemble de nos concitoyens.

L'AD-PA rappelle que l'Etat s'était engagé à financer le ratio de 8 professionnels pour 10 personnes âgées en établissement pour 2012, comme le préconise la Défenseure des droits, la Cour des comptes et le Haut Conseil de l'Âge et tous les rapports officiels.

Idem pour les services à domicile, l'évaluation des besoins faite en 2016 par ce même Etat appelait un financement à hauteur de 24 € de l'heure conduisant aujourd'hui à la nécessité d'un financement à 31 € de l'heure.

Les évolutions attendues devront s'appuyer sur le développement de la citoyenneté de nos aînés pour lutter contre toute forme de discrimination liée à l'âge. Cette question suscitera des débats et conduira à élever la réflexion éthique indispensable au choix de société qui se représente à l'ensemble des concitoyens.

Pierre ROUX
Romain GIZOLME
Éric FREGONA



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :
Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : linkedin.com/company/ad-pa/